



Budget 2025 du Groupement SIS

Genève, septembre 2024

1 Le Groupement SIS

1.1 Cadre légal

Le groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (Service d'incendie et de secours) ci-après Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, institué par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, par celles de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC ; rsGE B 6 05) ainsi que par ses statuts. Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres et par les contributions des communes ; il est responsable de ses engagements financiers.

Il est gouverné par un Conseil intercommunal, au sein duquel chacune des 44 communes-membres est représentée, et un Comité composé de 9 membres d'exécutifs communaux.

1.2 Mission du Groupement SIS

La LPSSP charge le Groupement SIS, de manière permanente et en tous lieux, pour toutes les communes du Canton à l'exception de Céligny (art. 8 al. 1) :

- a. des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau;
- b. des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion;
- c. des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre;
- d. des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- e. des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques;
- f. des opérations à caractère technique;
- g. de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent;
- h. de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique;
- i. de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

1.3 Installation du Groupement SIS

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42 al. 3) le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours précédemment rattaché à la Ville de Genève au 1er janvier 2022. A cet effet, le Groupement SIS :

- a. a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de Protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement;
- b. a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition;
- c. a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

1.4 Présentation du Groupement SIS

Le Groupement SIS constitue un service de défense permanente, opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il est formé de trois compagnies de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières professionnel-le-s (SPP), d'une compagnie d'ambulances, et de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA, 118). Il comprend des unités d'Etat-major, l'Ecole du SIS, une division en charge de l'infrastructure et de l'appui logistique, une division en charge des finances des ressources humaines et de l'informatique, ainsi qu'un secrétariat exécutif.

Au 31.12.2023, le Groupement SIS compte 355 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 344.4 équivalent temps plein (ETP) :

Effectif par division	Au 31.12.2023
Direction	7.0
Secrétariat exécutif	6.3
Division ressources humaines, finances et informatique	19.6
Division incendie et secours	225.6
<i>Dont : compagnie ambulances</i>	24.70
Etat major	37.0
Division infrastructure, appuis et logistique	26.1
École du SIS	22.8
Total des postes (ETP)	344.4

Tableau 1 - Effectif du Groupement SIS au 31.12.2023

Le Groupement SIS compte également un corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2024 d'un Etat major et de deux compagnies provenant de la Ville de Genève, totalisant 217 volontaires au 31 décembre 2023.

Le Groupement SIS dispose de trois casernes opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (24/7), de l'Ecole SIS (Centre d'instruction et de formation de Richelien-CIF), de quatre dépôts de SPV et de plusieurs lieux de stockage. L'administration du service est répartie entre la caserne principale et des bureaux situés au 35, rue des Bains, à Genève.

2 Budget 2025 du Groupement SIS (B 2025)

2.1 Cadre légal

Le Budget 2025 (B 2025) est établi suivant les dispositions de la LAC et de la LPSSP. Le Groupement SIS est ainsi dans l'obligation de distinguer dans son budget les charges (et revenus) afférentes aux SPV incorporé-e-s en son sein (LPSSP, art. 16 al. 4).

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art. 30 al.1 par analogie) et des statuts du Groupement SIS, le budget du Groupement SIS fait l'objet d'une délibération du Conseil intercommunal.

Les délibérations du Conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes-membres, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral (LAC, art. 60A al. 7).

2.2 Principes d'élaboration du budget du Groupement SIS

Le cadre et les principes suivants ont été fixés lors de l'élaboration du Budget 2025 du Groupement SIS.

- Les moyens financiers alloués au Groupement SIS en 2024 seront reconduits en 2025 (reprise du budget 2024) ;
- Les frais de personnel se fondent sur les éléments budgétés en 2024, en tenant compte de l'application des mécanismes salariaux et des estimations des rappels de cotisation de prévoyance professionnelle ;
- Le budget des achats de biens et de services est revu au regard des dépenses effectives de l'exercice 2023 ; le cas échéant, il est procédé à des correctifs ;
- Les charges d'amortissement ainsi que les charges financières sont évaluées en partant des hypothèses posées dans le 2^{ème} Plan décennal des investissements (2023-2032), en tenant compte de l'avancement des projets en 2024 ;
- Les dédommagements, versés à la Ville de Genève pour la mise à disposition de véhicules de matériel et d'équipements, sont actualisés ;
- Les nouvelles demandes font l'objet d'arbitrages budgétaires ;
- Les revenus propres du Groupement SIS sont estimés et ajustés en conséquence.

2.3 Hypothèses de travail

a) Taux d'inflation retenu

Pour rappel, les échelles des traitements sont adaptées chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; l'indice se réfère à décembre 2020 (base 100).

Au 31 mai 2024, cet indice était de 106.4 pts (12.2023 : 105.2), ce qui représente une variation sur 5 mois de +1.14%.

Nous tablons sur un ralentissement de l'inflation pour les sept mois à venir. Par hypothèse, nous avons retenu un taux d'inflation de +1.4% pour l'établissement du Budget 2025.

De son côté, le Groupe de perspectives économiques (GPE) projetait un renchérissement moyen de +1,5 % en 2024 dans le canton (*Synthèse trimestrielle - mars 2024*) et de +1.3% à fin juin (*Synthèse trimestrielle - juin 2024*).

Budget 2025 du Groupement SIS

Cette hypothèse sera revue à la fin de l'été ; si le taux devait fluctuer et que l'incidence sur le budget s'avérait significative, un amendement serait présenté au Conseil intercommunal.

b) Support apporté pas la Ville de Genève en matière informatique

Pendant la période de transition, le Groupement SIS bénéficie des prestations de la Ville de Genève qui héberge, administre et assure la maintenance et la sécurité des systèmes d'information du Groupement SIS. Suivant son Plan directeur informatique, le Groupement SIS est en phase de reprendre le contrôle de son système d'information, qui sera confié à des prestataires externes d'ici au 2^{ème} semestre 2026. Le Groupement SIS table sur un appui renforcé de la Ville de Genève pour organiser cette de transition.

Aucune convention avec la Ville de Genève n'a encore été établie pour l'année 2025. le Budget 2025 pose l'hypothèse que la convention en vigueur en 2024 sera reconduite en 2025, suivant les mêmes modalités.

2.4 Budget du Groupement SIS par chapitre

Présentation par chapitre		B 2025	B 2024	Ecart
30	Charges de personnel	63'009'877	60'252'654	+2'757'223
31	Biens, services et autres charges	13'817'360	13'013'860	+803'500
33	Amortissements du PA	1'968'100	377'510	+1'590'590
34	Charges financières	219'000	77'000	+142'000
36	Charges de transfert	1'023'690	1'080'597	-56'907
39	Imputations internes	313'000	275'420	+37'580
Total des charges (A)		<u>80'351'027</u>	<u>75'077'041</u>	<u>+5'273'986</u>
42	Taxes	9'173'150	9'058'700	+114'450
43	Revenus divers	332'000	332'000	-
44	Revenus financiers	121'000	84'000	+37'000
46	Revenus de transfert	7'674'346	8'029'346	-355'000
49	Imputations internes	313'000	275'420	+37'580
Total des revenus propres (B)		<u>17'613'496</u>	<u>17'779'466</u>	<u>-165'970</u>
Charges nettes (A-B)		62'737'531	57'297'575	+5'439'956

Tableau 2 - B 2025 du Groupement SIS par chapitre

La LPSSP prévoit que le Groupement SIS tienne une comptabilité séparée des charges et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement.

Budget 2025		Hors SPV	SPV	Total
30	Charges de personnel	61'986'577	1'023'300	63'009'877
31	Biens, services et autres charges	13'074'827	742'533	13'817'360
33	Amortissements du PA	1'968'100	-	1'968'100
34	Charges financières	219'000	-	219'000
36	Charges de transfert	1'023'690	-	1'023'690
39	Imputations internes	72'000	241'000	313'000
Total des charges (A)		<u>78'344'194</u>	<u>2'006'833</u>	<u>80'351'027</u>

Budget 2025 du Groupement SIS

Budget 2025		Hors SPV	SPV	Total
42	Taxes	9'126'900	46'250	9'173'150
43	Revenus divers	332'000	-	332'000
44	Revenus financiers	121'000	-	121'000
46	Revenus de transfert	7'674'346	-	7'674'346
49	Imputations internes	313'000	-	313'000
Total des revenus propres (B)		<u>17'567'246</u>	<u>46'250</u>	<u>17'613'496</u>
Charges nettes (A-B)		60'776'948	1'960'583	62'737'531

Tableau 3 - B 2025 du Groupement SIS (hors SPV et SPV)

2.5 Evolution des dotations budgétaires

Les charges inscrites au Budget 2025 augmentent de +5'439'956 frs.

Budget (hors SPV)		Ecart	%
Ajustement des frais de personnel	Charges contraintes	+1'698'937	32%
Renforcement du SIS	Nouvelles charges	+978'786	19%
Autonomisation du SIS	Charges contraintes	+650'000	12%
Evolution des activités	Nouvelles charges	+244'000	5%
Amortissements et intérêts	Charges contraintes	+1'460'683	28%
<i>Augmentation des charges (Total)</i>		<u>+5'032'406</u>	
Evolution des revenus propres	Estimation des revenus	-275'000	5%
Imputations internes	Estimation des revenus	+17'580	0%
<i>Diminution des revenus (Total)</i>		<u>-257'420</u>	
Evolution des charges nettes	(hors SPV)	<u>+5'289'826</u>	100%
Budget (SPV)		Ecart	%
Evolution des activités	Nouvelles charges	+108'380	72%
Dotations des JSP	Nouvelles charges	+41'750	28%
Evolution des charges nettes	(SPV)	<u>+150'130</u>	100%
Total		+5'439'956	

L'évolution des charges contraintes explique une part importante de cette augmentation :

- Les charges de personnel ont été ajustées, pour tenir compte des mécanismes salariaux, de l'évolution attendue de l'indice genevois des prix à la consommation, ainsi que des rappels de cotisation de la Fondation CAP prévoyance (+1'698'937 frs) ;
- Les amortissements et les intérêts financiers ont été augmentés pour tenir compte des charges induites par les investissements du Groupement SIS ; les dédommagements versés à la Ville de Genève diminuent cette année, ce qui atténue l'incidence financière des augmentations (+1'460'683 frs) ;
- Le Plan directeur informatique du Groupement SIS prévoit d'externaliser la gestion des systèmes d'information et de communication du Groupement SIS (projet ATGIS) ; il en résulte une hausse (attendue) des charges, estimées sur la base des contrats avec les prestataires informatiques retenus à la suite d'appels d'offres (+650'000 frs) ;

Budget 2025 du Groupement SIS

De nouvelles charges sont proposées, afin de permettre au Groupement SIS d'assumer les missions que la loi lui confie :

- Trois ans après la création du Groupement, plusieurs unités sont renforcées pour faire face à la charge de travail effective et assurer la qualité des prestations attendues : instructeurs et instructrices à l'Ecole du SIS (3 ETP), laboratoire de contrôle des appareils respiratoires individuels (2 ETP), ressources humaines (0.75 ETP) ; enfin, 2 moniteurs et monitrices auto-école (2 ETP) sont recrutées, en prévision du départ en retraite du titulaire ;
- Le budget de l'Ecole SIS a été complété, compte tenu des premières années d'expérience, pour assumer les nouvelles activités de formation des SPV ;
- La CMAI, service de la Ville de Genève, assure des prestations d'appui du Groupement SIS depuis sa création, en matière d'achat public et de gestion des contrats d'assurance ; la compensation versée par le Groupement SIS doit cependant être ajustée au volume de prestations confiées à la CMAI ;
- L'évaluation des revenus propres du Groupement SIS en 2025 (dont le produit des taxes d'assurance) conduit à devoir ajuster le budget 2024, qui s'est révélé trop optimiste.

L'évolution du budget 2025 (hors SPV) est présenté en page 9.

Le budget des compagnies SPV du Groupement SIS doit être ajusté au niveau de charges attendues en 2025 ; la dotation budgétaire de la compagnie des Jeunes sapeurs est également complétée pour renforcer l'encadrement des activités proposées.

L'évolution du budget 2025 (SPV) est présenté est présenté en page 15

2.6 Financement du Budget 2025

La LPSSP précise les modalités de financement du Groupement SIS :

- Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon une clef de répartition fixée par la LPSSP (cf. infra page 15).
- Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement SIS (en 2024, le financement de ces charges incombera uniquement à la Ville de Genève).

Répartition des charges nettes	B 2025	B 2024	Ecart
Budget du Groupement SIS (hors SPV)	60'776'948	55'487'122	+5'289'826
Budget du Groupement SIS (SPV)	1'960'583	1'810'453	+150'130
Charges nettes	62'737'531	57'297'575	+5'439'956

Tableau 4 - Répartition des charges nettes du Groupement SIS

Le Budget 2025 (hors SPV) est présenté en page 9 et le Budget 2025 (SPV) en page 15.

3 Budget 2025 par politique publique

Le *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2* prévoit une présentation du compte de résultat en respectant la classification fonctionnelle, par politique publique : dans le cas présent, le Service du feu (15) et les Soins ambulatoires (42).

Présentation par chapitre	B 2025	B 2024	Ecart
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	59'058'458	56'112'010	+2'946'448
31 Biens, services et autres charges	13'133'981	12'330'481	+803'500
33 Amortissements du PA	1'968'100	377'510	+1'590'590
34 Charges financières	219'000	77'000	+142'000
36 Charges de transfert	1'023'690	1'080'597	-56'907
39 Imputations internes	313'000	275'420	+37'580
Total des charges – Service du feu	75'716'229	70'253'018	+5'463'211
42 Taxes	-6'851'450	-6'812'000	-39'450
43 Revenus divers	-332'000	-332'000	-
44 Revenus financiers	-121'000	-84'000	-37'000
46 Revenus de transfert	-7'674'346	-8'029'346	+355'000
49 Imputations internes	-313'000	-275'420	-37'580
Total des revenus – Service du feu	-15'291'796	-15'532'766	+240'970
Charges nettes – Service du feu	60'424'433	54'720'252	+5'704'181
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	3'951'419	4'140'644	-189'225
31 Biens, services et autres charges	683'379	683'379	-
Total des charges – Soins ambulatoires	4'634'798	4'824'023	-189'225
42 Taxes	-2'321'700	-2'246'700	-75'000
Total des revenus – Soins ambulatoires	-2'321'700	-2'246'700	-75'000
Charges nettes – Soins ambulatoires	2'313'098	2'577'323	-264'225
Total des charges du Groupement SIS	80'351'027	75'077'041	+5'273'986
Total des revenus du Groupement SIS	-17'613'496	-17'779'466	+165'970
Charges nettes, total	62'737'531	57'297'575	+5'439'956

Tableau 5 - Budget consolidé du Groupement SIS selon la classification fonctionnelle

4 Budget 2025 (hors SPV)

4.1 Présentation du Budget 2025 (hors SPV)

Chapitre	B 2025	B 2024	Ecart
30 Charges de personnel	61'986'577	59'308'854	+2'677'723
31 Biens, services et autres charges	13'074'827	12'358'126	+716'700
33 Amortissements	1'968'100	377'510	+1'590'590
34 Charges financières	219'000	77'000	+142'000
36 Charges de transfert	1'023'690	1'068'596	-44'907
39 Imputations internes	72'000	60'000	+12'000
Total des charges	78'344'194	73'250'086	+5'094'106
42 Taxes	-9'126'900	-9'042'200	+84'700
43 Revenus divers	-332'000	-332'000	-
44 Revenus financiers	-121'000	-84'000	+37'000
46 Revenus de transfert	-7'674'346	-8'029'346	-355'000
49 Imputations internes	-313'000	-275'420	+37'580
Total des revenus (avant financement communal)	-17'567'246	-17'762'966	-195'720
Contributions des communes	<u>60'776'948</u>	<u>55'487'120</u>	<u>+5'289'826</u>

Tableau 6 - B 2025 (hors SPV)

Les écarts sont commentés en annexe 1.

4.2 Principales évolutions du Budget 2025 (hors SPV)

L'augmentation nette des charges se monte à 5'289'826 frs.

En francs		Ecart	Note
Ajustement des frais de personnel	Charges contraintes	+1'698'937	a)
Renforcement du SIS	Nouvelles charges	+978'786	b)
Autonomisation du SIS	Charges contraintes	+650'000	c)
Evolution des activités	Nouvelles charges	+244'000	d)
Dédommagements, amort. & intérêts	Charges contraintes	+1'460'683	e)
Augmentation des charges (Total)	(A)	<u>+5'032'406</u>	
Evolution des revenus propres	Estimation des revenus	-275'000	f)
Imputations internes	Estimation des revenus	+17'580	
Diminution des revenus (Total)	(B)	<u>-257'420</u>	
Total général	(A-B)	<u>+5'289'826</u>	

Tableau 7 - Evolution du B 2025 (Hors SPV)

Budget 2025 du Groupement SIS

c) Ajustement des frais de personnel (+1'698'937 frs)

Conformément à la LPSSP (F 4 05), le Groupement SIS applique les conditions d'emploi en vigueur définies par le Statut du personnel de la Ville de Genève, son règlement d'application et les prescriptions propres au personnel du SIS.

Le Statut du personnel prévoit une adaptation annuelle de la rémunération du personnel : les mécanismes salariaux comprennent la progression des annuités, du taux du 13^{ème} salaire et de la prime d'ancienneté ainsi que la compensation du renchérissement, mesurée par l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation.

Le budget 2025 tient compte de l'application de ces mécanismes et de l'application d'un taux de renchérissement de 1.4%.

Les frais de personnel en 2025 ont été estimés ainsi :

Ajustement des frais de personnel	+1'698'937	
Application des mécanismes salariaux et de l'inflation	+1'506'468	<1>
Ajustement des frais de personnel 2023	-232'519	<2>
Réduction de la correction pour vacances et effet de noria	+425'000	<3>

Notes

<1> Les frais de personnel ont été ajustés sur la base d'un modèle, basé sur une simulation des rémunérations qui seront versées au personnel en 2024, compte tenu de l'application des mécanismes salariaux (13^{ème} salaire progressif + annuité) et d'une inflation estimée à +1.4%.

De la même manière, les montants dus aux personnes en cessation d'activité ont été évalués (inflation). Les charges patronales ont été revues sur cette base ; les contributions à la CAP ont fait l'objet d'une simulation basée sur les personnes en poste ; une provision a été constituée pour tenir compte des mouvements de personnel durant le second semestre de l'année 2024 et de leur incidence sur les rappels de cotisation.

L'évolution s'explique ainsi :

- L'application des mécanismes salariaux estimée à + 0.5 m
- L'adaptation de l'échelle des traitements à l'inflation (estimée à 1.4%) : + 0.8 m
- Divers ajustements opérés : +0.2m.

<2> Les frais de personnel 2023 ont été revus ; la principale correction concerne les indemnités pour cessation d'activité – dont l'estimation a été revue à la baisse (-0.2m).

<3> Lors de la création du Groupement SIS, une correction de valeur pour vacances et effet noria, a été instaurée afin de diminuer les charges de personnel budgétées pour tenir compte de l'incidence sur les frais de personnel des vacances de postes et du remplacement de personnel expérimenté par du personnel moins expérimenté (gains d'annuités) :

('000 francs)	B 2024
Frais de personnel (calculé)	60'117.8
./. Correction pour effet de noria	-809.0
Total	<u>59'308.8</u>

Le Groupement SIS connaîtra toutefois significativement moins de mouvements de personnel en 2025 que les deux dernières années ; il est donc proposé de réduire cette correction de valeur, afin d'éviter le risque d'un dépassement budgétaire.

La proposition consiste à ramener la correction de valeur pour effet de noria de 809'000 frs à 384'000 frs (incidence : 425'000 frs de charge supplémentaire sur le B 2025)

Budget 2025 du Groupement SIS

d) Renforcement du SIS (+978'786 frs)

En 2024, les effectifs du Groupement SIS ont augmenté de 3 ETP dont 2.4 ETP à charge du budget (hors SPV) : un poste de chargé-e de mission (SPV) [60% SPV et 40% hors SPV] et 2 postes d'ambulanciers -ères (100%).

En 2025, 8 postes sont proposés, représentant une augmentation des effectifs de 7.75 ETP, à l'Ecole SUS (5 ETP), dans les fonctions d'appui logistique (2 ETP), et dans l'administration (0.75 ETP).

Renforcement du SIS	+978'786
Renforcement de l'instruction	+443'091 <4>
Renforcement du laboratoire	+211'769 <5>
Renforcement de l'Unité RH	+112'742 <6>
Engagement de deux moniteurs-trices auto-école	+211'184 <7>

Notes

<4> L'Ecole SIS a repris en 2023 l'organisation des formations de base et complémentaires des SPV du canton de Genève et en 2024, les formations de cadres SPV. L'augmentation du volume de cours dispensés par l'Ecole SIS induit ainsi un besoin en instructeurs-trices de milice supplémentaires, qui sont eux-elles-mêmes formé-e-s par les instructeurs permanents de l'Ecole SIS. De fait, cette unité est confrontée à un volume de travail très important - générant de nombreuses heures supplémentaires. Or, le volume de travail va augmenter encore en 2025 avec la supervision de la formation continue des corps SPV et la reprise des formations de spécialistes ouvertes aux SPV (Berce de pompage, Poste médical avancé, Unité mobile de décontamination...) Ces activités permettront de renforcer les compétences des compagnies SPV et donc la capacité opérationnelle de réponse aux sinistres.

Il est donc proposé de créer 3 postes d'instructeurs-trices (classe K à 100%) principalement en charge de l'instruction des SPV, des formations de spécialistes et de l'encadrement des instructeurs miliciens (+ 3 ETP).

<5> Le Groupement SIS compte deux laboratoires chargés de remettre en condition opérationnelle les appareils de protection respiratoire en circuit ouvert (ARI) ou fermés (BG4). Un dysfonctionnement d'un ARI en intervention pouvant avoir de graves conséquences, le niveau d'exigence pour les travaux de remise en condition des ARI étant très élevé. Les ARI sont vérifiés après chaque utilisation et périodiquement contrôlés selon les prescriptions du constructeur. Or, les ressources dédiées au laboratoire ARI sont actuellement insuffisantes (2 ETP). Le recours à des renforts temporaires ne permet pas de garantir le niveau de fiabilité requis. La remise en condition opérationnelle des ARI constitue un processus logistique et peut donc être réalisé par du personnel technique plutôt que par des SPP.

Il est proposé la création de 2 postes : 1 chef-fe d'atelier (100% - classe F), 1 operateur-opératrice (100% - classe D)

<6> L'unité RH (6.8 ETP) est confrontée à une charge de travail conséquente, matérialisée par un volume élevé d'heures à reprendre en fin d'année (HO/HS, vacances, congés compensatoires) pour un total de 1'347 heures à fin 2023. L'unité RH manque de temps pour le suivi des absences maladie et accident, les activités de prévention et de santé au travail, notamment.

Un poste de gestionnaire ressources humaines (75% classe I) permettra de répartir différemment les charges de travail et consacrer davantage de temps au pôle santé.

<7> Le groupement SIS compte un moniteur de conduite pour la formation des sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (ci-après SPP) au permis C, et l'accompagnement des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires (ci-après SPV) dans l'obtention du permis C1. En prévision d'un départ en préretraite du titulaire, le Groupement SIS a examiné diverses options (externalisation, partenariat avec d'autres

Budget 2025 du Groupement SIS

établissements publics), avant de retenir la solution de recruter puis former deux personnes qui à terme assureront les cours de conduite des SPP et des SPV. La formation s'étend sur 4 années civiles (1611 heures de cours et 1152 heures de travail personnel), ce qui représente un taux d'occupation d'environ 50%.

Il est ainsi proposé de créer deux postes (aide-logisticien-ne-s, classe E - 100%) : 50% du temps étant dédié à la formation et 50% du temps étant dédié à des activités dans l'équipe logistique.

Le Groupement supprimera, à terme, le poste du moniteur actuel à son départ en pré-retraite (estimé en 2029) ainsi qu'un poste d'aide-logisticien-ne-s au départ en retraite d'un des titulaires actuels (estim. 2028).

e) Autonomisation du SIS (+650'000 frs)

Les systèmes d'information et de communication du Groupement SUS sont encore hébergés et administrés par la Ville de Genève ; le Plan directeur informatique, adopté en 2022, prévoit une reprise de ces activités par un prestataire externe, mandaté par le Groupement, à l'horizon 2026.

Autonomisation du SIS	+650'000
Budget de fonctionnement IT	+650'000 <8>

Notes

<8> Le Groupement SIS a adjugé le contrat d'externalisation de ses systèmes d'information et de communication à la société Swisscom ; il est en passe d'identifier un prestataire qui assurera la sécurité de l'information (SOC). Comme annoncé dans le Plan directeur, le budget informatique augmentera en 2025 d'un montant plus élevé que celui annoncé (650'000 frs au lieu de 500'000 frs) :

- 200'000 frs de charges d'utilisation des systèmes informatiques, correspondant aux frais de support et de maintenance que le prestataire nous facturera, au titre du support et de la maintenance des solutions qui seront mises en production en 2025 ;
- 150'000 frs de prestations de service liées à la sécurité du futur système (SOC) ; ce montant n'avait pas été prévu à cette hauteur dans le Plan directeur ;
- 300'000 frs de frais d'entretien de matériel informatique (de logiciels donc) - liés aux coûts d'installation et de migration des différentes applications sur les futurs serveurs du prestataire. Ces coûts de migration applicative ont été également sous-estimés dans le Plan directeur. Ces charges-ci ne seront pas récurrentes.

Ces augmentations constituent des charges contraintes, découlant pour l'essentiel des contrats signés ou en cours de signature, pour opérer l'externalisation du système d'information.

Au total, le budget informatique cible est estimé à 2'590'000 frs environ (hors frais de personnel et amortissements). En 2024, le budget informatique du Groupement SIS se montait à 1'924'000 frs.

f) Evolution des activités (+244'000 frs)

L'exercice budgétaire donne lieu à une revue du budget des dépenses ; les montants exceptionnels inscrits au budget 2023 sont annulés ; de nouvelles charges sont proposées.

Evolution des activités	+244'000
Budget Ecole	+67'300 <9>
Prestations de la CMAI	+190'000 <10>
Ajustement des dépenses 2025	-42'500 <11>
Evolution des prix sur les contrats de location	+29'200

Notes

Budget 2025 du Groupement SIS

<9> Après une année de fonctionnement de l'Ecole SIS, il est nécessaire d'ajuster le budget des charges de l'école :

- le renouvellement et l'acquisition de matériel de sécurité propre aux cours (+20'000 frs) ;
- les fournitures alimentaires pour la confection des repas pris à la cafétéria (+30'000 frs) ;
- l'acquisition de vêtements professionnels (+25'000 frs) ;

Des revenus supplémentaires permettent de compenser partiellement ces hausses.

<10> Le Groupement fait appel à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) de la Ville de Genève dans l'organisation des marchés publics, la contractualisation avec les fournisseurs, la gestion des assurances choses. La convention actuelle prévoit le versement d'une compensation financière par le Groupement SIS. Toutefois, la CMAI se trouve sollicitée au-delà de ce qui était initialement prévu (22 demandes pendantes - 13 appels d'offre réalisés, dans des domaines très différents : acquisition de véhicules, matériels pompiers, prestations informatiques, etc.) ; la CMAI travaille à la satisfaction du Groupement SIS. La direction propose d'ajuster la convention qui la lie, en revoyant les moyens dédiés à cette mission, pour ne pas pénaliser notre partenaire.

La charge de travail supplémentaire a été estimée par la CMAI et représente un poste d'acheteur- acheteuse et 1/2 poste administratif, pour un montant de 190'000 frs ;

<11> Le montant de 42 500 frs correspond à la réduction de la rubrique « entretien de véhicules par des tiers » qui est moins sollicitée depuis trois ans ; cette réallocation permet de compenser une partie des augmentations de charges mentionnées plus haut.

g) **Dédommagements, amortissements et intérêts (+1'460'683 frs)**

Dédommagements, amortissements et intérêts	+1'460'683	
Ajustement des amortissements	+1'590'590	<12>
Ajustement du dédommagement VdG	-234'907	<13>
Charges et produits financiers	+105'000	<14>

Notes

<12> Le B 2025 intègre les charges d'amortissement des biens acquis dans le cadre de crédits d'engagement votés ou qui seront présentés à la délibération du Conseil intercommunal en 2024.

Crédits déjà votés	+996'840
Crédits à soumettre au CI	+593'750
Total	Frs 1'590'590

L'augmentation s'explique ainsi :

Renouvellement parc véhicules – SPP (PR-1003)	+476'300
1er Plan des systèmes d'information et de communication (PR-1002) :	+525'000
2è Plan des systèmes d'information et de communication (projet 2024) ;	+430'000
Autres	+159'290
Total	Frs 1'590'590

<13> Depuis 2022, la Ville de Genève met à la disposition du Groupement SIS les biens mobiliers, principalement du matériel et des véhicules dont disposait le SIS au 31.12.2021 :

- elle a cédé gratuitement au Groupement SIS les biens qui étaient totalement amortis dans ses comptes ;

Budget 2025 du Groupement SIS

- elle reçoit un dédommagement financier pour la mise à disposition des biens qui génèrent encore une charge d'amortissement dans ses propres comptes.

En 2025, les dédommagements versés à la Ville de Genève diminueront de 234'907 frs.

<14> Le Groupement SIS a également revu les charges d'intérêt compte tenu de son plan de financement 2024-2025 ; l'augmentation est due à la nécessité pour le Groupement SIS d'emprunter pour financer ses investissements (+105'000 frs).

h) Estimation des revenus (-275'000 frs)

Diminution des revenus	-275'000	
Produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance	-400'000	<15>
Produit de la facturation	+125'000	<16>

Notes

<15> La LPSSP (F 4 05) prévoit que le Groupement SIS reçoit une quote-part (55%) du produit net de la taxe à charge des compagnies privées d'assurance contre l'incendie prévue par la loi générale sur les contributions publiques. La taxe est calculée sur la somme des montants assurés pendant l'année (5 centimes pour 1 000 francs de la somme assurée de l'année précédente). Les montants collectés en 2023 sont apparus en deçà des attentes ; les estimations 2025 doivent être revues à la baisse (-400'000 frs).

<16> Les revenus de facturation du Groupement SIS ont été augmentés pour tenir compte de la hausse probable des tarifs des transports sanitaires urgents au 1er janvier 2025.

5 Budget 2025 (SPV)

5.1 Présentation du Budget 2025 (SPV)

Chapitres	B 2025	B 2024	Ecart
30 - Charges de personnel	1'023'300	943'800	+79'500
31 - Biens, services et autres charges	742'533	655'734	+86'800
36 - Charges de transfert	-	12'000	-12'000
39 - Imputations internes	241'000	215'420	+25'580
Total des charges	2'006'833	1'826'953	+179'880
42 - Taxes	-46'250	-16'500	-29'750
Total des revenus (avant financement communal)	-46'250	- 16'500	-29'750
Contribution de la Ville de Genève	1'960'583	1'810'453	+150'130

Tableau 8 - B 2025 (SPV)

Les écarts sont commentés en annexe 2.

5.2 Principales évolutions du Budget 2025 (SPV)

Conformément aux dispositions de la LPSSP (F 4 05), le Groupement SIS tient une comptabilité distincte relative aux charges et produits des compagnies de SPV qui lui sont rattachées.

En 2025, seules les compagnies de la Ville de Genève seront rattachées au Groupement SIS ; la contribution de la Ville de Genève finance donc le budget de ces compagnies.

Ajustement du Budget des SPV	+150'130
Budget SPV	+86'200 <17>
Budget JSP	+41'750 <18>
Hausse des prix - loyers & contrats	+4'600
Ajustement des imputations internes	+17'580

Notes

<17> Les comptes 2023 ont montré une augmentation des charges (subsidairement des revenus) liée à l'engagement croissant des compagnies de SPV. Les dépenses planifiées dans le budget 2025 ont donc été réévaluées et reclassées tant au niveau des charges que des recettes, soit essentiellement :

- pour 78'000 frs représentant la hausse des soldes SPV (essentiellement du rattrapage 2024) ;
- pour 33'200 frs d'achats (renouvellement de tenues, frais d'entretien (principalement du matériel informatique pour les SPV, imputés auparavant sur le budget SPP) ;
- pour 8'000 frs de frais de repas - pris à la cafétéria de l'Ecole SIS.

En contrepartie, les revenus sont ajustés de 23'500 frs (facturation des gardes préservées assurées par les SPV). Enfin, la subvention au sauvetage de Genève de 12'000 frs a été annulée (transfert à la Ville de Genève).

<18> Le montant de 41'750 frs correspond à des indemnités qui seront versées aux moniteurs et monitrices en charges de la compagnie de jeunes sapeurs-pompiers et jeunes sapeuses-pompières volontaires (JSP), ainsi qu'aux frais liés aux activités organisées (déduction faite des participations des parents).

6 Contributions des communes au Groupement SIS

6.1 Cadre légal

Les dispositions de la LPSSP prévoient que les dépenses du Groupement SIS, y compris celles relatives au service des emprunts, doivent être couvertes par ses ressources propres et les contributions des communes.

De manière transitoire, la loi établit que pendant les 10 premières années du Groupement SIS, les contributions des communes au financement du budget du Groupement SIS (hors budget des SPV) sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- la clef de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi (ancienne clef de répartition)
- et
- une clef de répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune (art 16 LPSSP) (nouvelle clef de répartition).

En 2022, l'ancienne clef de répartition comptait pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10% :

En pourcentage	2022	2023	2024	2025
Ancienne clef	90%	80%	70%	60%
Clef - art 16 LPSSP	10%	20%	30%	40%

6.2 Clef de répartition 2021 (selon la dernière convention)

La clef de répartition 2021, applicable selon la dernière convention est fixée, depuis la publication des comptes 2021 de la Ville de Genève, se présente ainsi :

En francs	Comptes 2021	%
Total des charges nettes, à répartir	50'118'049	100.00%
Contribution de la Ville de Genève	33'368'049	66.58%
Contribution des autres communes en 2021	16'750'000	33.42%

Tableau 9 - Calcul de l'ancienne clef de répartition

6.3 Clef de répartition (art 16 al. 2 LPSSP)

Les dispositions de l'art. 16 al 2 précisent que les contributions des communes sont calculées annuellement selon le budget du Groupement SIS de l'année auquel elles se rapportent (année n) et par répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune.

Les données utilisées proviennent de l'OCSTAT. Au 28 juin 2024, le nombre d'habitants par commune au 31 décembre 2023 est connu, mais les données concernant le nombre d'emplois (EPT) par commune au 31 décembre 2022 ne sont pas encore disponibles ; en conséquence, les estimations de contributions pour 2025 se basent sur le nombre d'emplois (EPT) à fin 2021.

6.4 Estimation des contributions 2025

Pour le B 2025 du Groupement SIS (hors SPV), les contributions ont été estimées provisoirement à 60'776'948 frs, soit une augmentation de +5'289'826 frs (+9.5%) par rapport à 2024.

En francs	B 2025	B 2024	Ecart
Total des charges nettes, à répartir	60'776'948	55'487'122	+5'289'826
Contribution de la Ville de Genève	34'848'946	33'146'150	+1'702'796
Part	57.3%	59.7%	
Contribution des autres communes	25'928'002	22'340'972	+3'587'030
Part	42.7%	40.3%	

Tableau 10 - Contributions des communes au Groupement SIS (hors SPV)

La clef de répartition définitive sera connue lorsque l'OCSTAT publiera le nombre final des emplois par commune pour l'année 2022.

Pour le BUDGET 2025 du Groupement SIS (SPV) les contributions ont été estimées provisoirement à 1'807'454 francs, réparties comme suit :

En francs	B 2025	B 2024	Ecart
Total des charges nettes, à répartir	1'960'583	1'810'454	+150'129
Contribution de la Ville de Genève	1'960'583	1'810'454	+150'129
Part	100.0%	100.0%	

Tableau 11 - Contributions des communes au Groupement SIS (SPV)

La contribution totale de la Ville de Genève se monterait à 36'809'529 frs, soit une augmentation de +1'852'925 frs (+5.3%) par rapport à 2024.

Le tableau détaillé « Estimation des cotisations communales 2025 au Groupement SIS » est remis en Annexe 3. La répartition des contributions communales pour 2025 est récapitulée ci-après :

Commune	B 2025	2024	Ecart
Aire-la-Ville	89'485	79'184	+10'301
Anières	182'361	162'963	+19'398
Avully	123'704	111'257	+12'447
Avusy	101'230	90'962	+10'267
Bardonnex	189'056	163'982	+25'075
Bellevue	284'278	245'984	+38'294
Bernex	791'222	696'972	+94'250
Carouge	2'189'265	1'865'198	+324'067
Cartigny	74'822	66'661	+8'161
Chancy	118'096	107'825	+10'271
Chêne-Bougeries	1'007'469	882'893	+124'576
Chêne-Bourg	684'395	598'303	+86'092
Choulex	87'452	78'333	+9'119
Collex-Bossy	119'464	109'159	+10'305
Collonge-Bellerive	689'767	602'797	+86'970

Budget 2025 du Groupement SIS

Commune	B 2025	2024	Ecart
Cologny	446'087	393'293	+52'794
Confignon	344'027	309'836	+34'191
Corsier	161'829	145'547	+16'282
Dardagny	145'734	129'852	+15'882
Genthod	217'023	193'818	+23'206
Grand-Saconnex	1'186'830	1'005'205	+181'625
Gy	37'905	32'671	+5'234
Hermance	82'414	72'335	+10'079
Jussy	91'489	83'132	+8'357
Laconnex	49'216	45'333	+3'883
Lancy	2'971'093	2'515'687	+455'405
Meinier	166'654	147'036	+19'618
Meyrin	2'570'790	2'162'391	+408'399
Onex	1'414'106	1'269'281	+144'826
Perly-Certoux	251'250	221'362	+29'888
Plan-les-Ouates	1'210'678	972'308	+238'370
Pregny-Chambésy	370'240	310'091	+60'149
Presinge	55'336	49'704	+5'632
Puplinge	202'346	176'935	+25'411
Russin	39'720	35'935	+3'785
Satigny	573'937	448'825	+125'111
Soral	69'328	62'680	+6'648
Thônex	1'196'559	1'037'109	+159'451
Troinex	196'072	169'053	+27'019
Vandoeuvres	202'543	179'322	+23'221
Vernier	3'034'794	2'610'278	+424'516
Versoix	1'030'962	911'550	+119'412
Veyrier	876'973	787'929	+89'044
Ville de Genève (y compris SPV)	36'809'529	34'956'603	+1'852'926
Total (y compris SPV)	62'737'531	57'297'575	+5'439'956

Tableau 12 - Répartition de la contribution communale au Groupement SIS

7 Investissement et financement

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art 30 al.1 par analogie) et conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

7.1 Crédits d'investissement votés

Au 15 juillet 2024, sept crédits d'engagement, votés par le Conseil intercommunal, sont ouverts :

Objet	Vote	Désignation	Montant
PR-1001	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1 ^{er} PAM)	330'000
PR-1002	15.06.2023	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	2'740'000
PR-1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
PR-1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
PR-1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	800'000
PR-1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR-1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes (CETA-118), net	-
Total des crédits votés, net			<u>12'417'000</u>

Tableau 13 - Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal

7.2 Budget des investissements 2025

Le budget des investissements est basé sur les dépenses d'investissement prévisionnels relatifs à ces crédits, en tenant compte des objets qu'il est prévu de déposer en 2024 et en 2025. Ces données sont présentées à titre informatif sans préjudice des décisions à venir du Comité ou des délibérations qui pourront être votées par le Conseil intercommunal.

Dépenses et recettes d'investissement	B 2025	Est 2024
Patrimoine administratif		
Dépenses d'investissement	-10'065'170	-6'104'137
./. Recettes d'investissement	2'310'000	320'000
Dépenses d'investissement, nettes	-7'755'170	-5'784'137
Patrimoine financier		
Dépenses d'investissement, nettes	=	=

Tableau 14 – Budget 2025 des investissements

Budget 2025 du Groupement SIS

Le tableau suivant présente le détail des dépenses d'investissement, net des recettes prévues.

Dépenses d'investissement, nettes		B 2025	Est 2024
PR-1001	1 ^{er} PAM (Machines, équipements et mobilier)	-	-35'016
PR-1002	1 ^{er} PSIC (ITC)	+320'000	-2'393'951
PR-1003	Parc de véhicules SIS - SPP, net	-3'746'670	-2'356'670
PR-1005	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	-228'500	-478'500
PR-1007	Véhicules de lutte contre les feux de végétation	-250'000	-
PR-1008	Tenues techniques	-	-220'000
PR-1009	SAE – CETA	+300'000	-300'000
Sous-total des crédits votés		-3'605'170	-5'784'137
5060-1-02-LOG	2e PAM (Machines, équipements et mobilier) (Projet)	-140'000	-
5200-1-03-ITC	2e PSIC (ITC) (Projet)	-1'000'000	-
5060-4-03-BEP	Equipement de protection incendie (Projet)	-200'000	-
5060-4-05-BEP	Ventilateurs électriques (Projet)	-230'000	-
5060-5-04-VHP	Parc de véhicules SIS – SPP (auto-échelles) (Projet)	-2'580'000	-
Sous-total des projets à déposer en 2024-2025		-4'150'000	=
Total des dépenses d'investissement, net		-7'755'170	-5'784'137

Les montants relatifs à des projets sont présentés sans préjudice des délibérations qui pourront être votées par le Conseil intercommunal.

7.3 Financement des dépenses d'investissement

Financement	B 2025	Est 2024
Dépenses d'investissements nets PA	7'755'170	5'784'137
Amortissements et dépréciations	1'968'100	377'510
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	0	0
Autofinancement		
(Déficit de financement)	-5'787'070	-5'406'627
Degré d'autofinancement	-74.6%	-93.5%

Tableau 15 - Financement des dépenses d'investissement 2025

8 Plans financiers pluriannuels

Le Comité a décidé d'engager en janvier 2022 un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), et le Concept opérationnel du Groupement SIS – qui seront publiés à l'automne 2024 ;
- Un règlement clarifiant les modalités de l'intégration des corps de SPV, des communes qui en auront fait le choix – prévue pour l'automne 2024 ;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2025-2033 – prévue en 2025.

Dans l'intervalle, le Groupement SIS établira les documents de planification financière prévus dans les Statuts, sur la base des estimations disponibles lors de leur élaboration, sans préjudice des décisions qui seront prises par la suite :

- Chaque année, le plan financier quadriennal,
- Périodiquement, le plan décennal des investissements du Groupement SIS,

Les modalités de mise en œuvre du concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours, de même que l'intégration des compagnies de SPV communales vont avoir des incidences importantes sur l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissements du Groupement SIS.

8.1 Plan décennal des investissements

Le Comité a approuvé le 19 octobre 2023 le deuxième Plan décennal des investissements (PDI) du Groupement SIS (2023-2032).

Le PDI est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour chaque année : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil, des projets actifs et des projets « pour mémoire » : le PDI a une dimension prévisionnelle pour les quatre premières années et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le PDI pose un cadre opérationnel et financier : il permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets d'investissements du Groupement SIS, pour les autorités comme pour la direction. Il assure également la transparence des projets d'investissement et les perspectives en termes de financement et donc d'endettement.

Le 2e PDI (2023-2032), approuvé le 19 octobre 2023, prévoyait le dépôt de 42 objets, représentant un total de dépenses nettes d'investissement de 62'602'575 francs. Ces investissements concernent principalement le renouvellement et l'acquisition de véhicules, les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et les dépenses liées à l'informatique et aux communications. Le 2e PDI a été présenté au Conseil intercommunal du 16 novembre 2023.

Le 3e PDI (2023-2032) est en cours d'élaboration et sera présenté au Conseil intercommunal au mois de novembre 2024.

8.2 Plan financier quadriennal

Le deuxième Plan financier quadriennal du Groupement SIS (2024-2027) a été approuvé par le Comité le 28 juin 2024 ; il sera présenté au Conseil intercommunal du 30 août 2024.

9 Autorisation de recourir à l'emprunt

Le Groupement ne disposant pas de fonds propres, il doit recourir à l'emprunt, pour financer le fonds de roulement d'exploitation (décalage entre les décaissements et les encaissements liés au fonctionnement courant) ainsi que les investissements.

Sur proposition du Comité, le Groupement SIS se propose de recourir à l'emprunt :

- Il bénéficie d'une ligne de crédit permanente auprès d'un établissement bancaire de premier rang; cette ligne doit pouvoir couvrir trois mois de dépenses; le total de charges inscrites au B 2025 du Groupement est 80'351'027 francs. Trois mois de dépenses représentent donc 20'087'757 francs, arrondi à 20'080'000 francs ;
- Le Groupement pourra émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 15'844'800 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Le Conseil intercommunal est amené à délibérer sur cette autorisation.

10 Désignation de l'organe de révision du groupement

Conformément aux dispositions des statuts, les comptes du Groupement SIS sont contrôlés par un organe de révision (Statuts art. 38).

L'organe de révision est mandaté pour une durée d'une année par le conseil intercommunal, sur proposition du comité. Son mandat est reconductible (Statuts, art. 25). Il établit un rapport écrit sur la révision à l'intention du conseil intercommunal (Statuts, art. 26). Les dispositions de la Loi sur l'administration des communes et de son Règlement d'application sont par ailleurs applicables.

Le Comité propose de reconduire, pour une durée d'une année, le mandat donné à la société DELOITTE, pour l'audit des comptes 2025 du Groupement SIS.

11 Délibérations

Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2025

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020;

vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 11, 14 alinéa 2 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021,

sur proposition du Comité, décide:

Article premier.- Budget de fonctionnement 2025

Les charges du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtées à 80'351'027 frs

Les revenus du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtés à 80'351'027 frs

Il en résulte un excédent de revenus/charges de 0 franc (résultat opérationnel 0 franc. Résultat extraordinaire 0 franc).

Art. 2. - Budget des investissements 2025

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

Dépenses du budget des investissements du patrimoine administratif	10'065'170 frs
Recettes du budget des investissements du patrimoine administratif	2'310'000 frs
Total des investissements nets du patrimoine administratif	7'755'170 frs

Le budget des investissements du patrimoine financier est de 0 franc (dépenses et recettes).

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie, pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées, et sous réserve de celles qui pourront l'être par le Conseil intercommunal.

Art. 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

Investissements nets du patrimoine administratif		7'755'170 frs
Amortissements et dépréciations	1'968'100 frs	
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	- frs	
Insuffisance présumée de financement des investissements		5'787'070 frs

Art. 4. - Compte de variation de la fortune

La fortune du Groupement SIS est présumée ne pas évoluer au terme de l'exercice, compte tenu de l'équilibre du budget de fonctionnement.

-oOo-

Budget 2025 du Groupement SIS

Délibération 2 - Emprunt

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu les articles 16 et 18 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020;
vu l'article 14 alinéa 2, chiffre 5 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 30 mars 2021,

sur proposition du Comité,

décide:

Article premier. - Pour assurer l'exécution du budget du Groupement SIS, le Comité peut recourir à l'emprunt, jusqu'à concurrence de 20'080'000 francs. Il peut en outre émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 15'844'800 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Article 2

Le Comité est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts

-oOo-

Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du groupement

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020;
vu l'article 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;
vu les articles 12, 25, 26 et 38 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021

sur proposition du Comité,

décide

Article premier – Deloitte SA, à Genève, est mandatée pour une durée d'une année comme organe de révision du groupement. Son mandat est reconductible

Table des matières

1	Le Groupement SIS	2
1.1	Cadre légal	2
1.2	Mission du Groupement SIS.....	2
1.3	Installation du Groupement SIS.....	2
1.4	Présentation du Groupement SIS	3
2	Budget 2025 du Groupement SIS (B 2025).....	4
2.1	Cadre légal	4
2.2	Principes d'élaboration du budget du Groupement SIS	4
2.3	Hypothèses de travail	4
2.4	Budget du Groupement SIS par chapitre	5
2.5	Evolution des dotations budgétaires	6
2.6	Financement du Budget 2025	7
3	Budget 2025 par politique publique	8
4	Budget 2025 (hors SPV).....	9
4.1	Présentation du Budget 2025 (hors SPV)	9
4.2	Principales évolutions du Budget 2025 (hors SPV)	9
5	Budget 2025 (SPV).....	15
5.1	Présentation du Budget 2025 (SPV)	15
5.2	Principales évolutions du Budget 2025 (SPV).....	15
6	Contributions des communes au Groupement SIS	16
6.1	Cadre légal	16
6.2	Clef de répartition 2021 (selon la dernière convention)	16
6.3	Clef de répartition (art 16 al. 2 LPSSP).....	16
6.4	Estimation des contributions 2025	17
7	Investissement et financement	19
7.1	Crédits d'investissement votés	19
7.2	Budget des investissements 2025.....	19
7.3	Financement des dépenses d'investissement.....	20
8	Plans financiers pluriannuels	21
8.1	Plan décennal des investissements	21
8.2	Plan financier quadriennal	21
9	Autorisation de recourir à l'emprunt.....	22
10	Désignation de l'organe de révision du groupement	23
11	Délibérations	24
	Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2025	24
	Délibération 2 - Emprunt.....	25
	Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du groupement.....	25

Budget 2025 – annexes

Annexe 1 & 2 – Budget 2025 détaillé

Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2025 au Groupement SIS

Glossaire

Genève, juillet 2024

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

Groupe de comptes		B 2025	B 2024	Ecart	C 2023	Notes
300	Autorités et commissions	50'000	45'000	+5'000	48'447	a.
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	46'371'571	43'843'581	+2'527'990	42'594'962	b.
303	Travailleurs temporaires	-	-	-	56'670	
304	Allocations	399'997	399'997	-	424'450	
305	Cotisations patronales	11'813'729	11'459'148	+354'581	10'958'073	c.
306	Prestations de l'employeur	2'489'948	2'716'996	-227'048	2'393'494	d.
309	Autres charges de l'employeur	861'332	844'132	+17'200	626'755	e.
310	Charges de matières et de marchandises	2'332'334	2'267'334	+65'000	2'208'283	f.
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	918'200	911'700	+6'500	838'677	g.
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	497'030	497'030	-	469'207	
313	Prestations de service et honoraires	2'052'296	1'673'296	+379'000	1'714'095	h.
314	Gros entretien et entretien courant	1'697'300	1'685'200	+12'100	1'128'471	i.
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'631'100	1'418'200	+212'900	1'074'445	j.
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	2'712'928	2'683'728	+29'200	2'312'882	k.
317	Dédommagements	906'339	894'339	+12'000	929'194	l.
318	Dépréciations sur créances	300'000	300'000	-	284'948	
319	Autres charges d'exploitation	27'300	27'300	-	20'553	
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	800'700	159'950	+640'750	78'415	m.
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	1'167'400	217'560	+949'840	214'360	m.
340	Charges d'intérêts	219'000	77'000	+142'000	6'716	n.
361	Dédommagements à des collectivités publiques	989'690	1'034'597	-44'907	1'322'995	o.
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	34'000	34'000	-	28'960	
391	Prestations de services	72'000	60'000	+12'000	72'438	p.
Total des charges de fonctionnement		78'344'194	73'250'088	+5'094'106	69'807'490	

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

Groupe de comptes		B 2025	B 2024	Ecart	C 2023	Notes
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	8'293'000	8'168'000	+125'000	8'061'075	q.
425	Recettes sur ventes	58'500	102'800	-44'300	54'710	r.
426	Remboursements	691'400	691'400	-	673'126	
429	Autres taxes	84'000	80'000	+4'000	82'157	s.
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	944	
432	Variations de stocks	332'000	332'000	-	-	
440	Revenus des intérêts	37'000		+37'000	24'416	t.
448	Produit des biens-fonds loués	84'000	84'000	-	82'000	
460	Parts à des revenus de tiers	6'865'000	7'265'000	-400'000	6'503'068	u.
461	Dédommagements de collectivités publiques	777'746	607'746	+170'000	453'953	v.
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	31'600	156'600	-125'000	150'901	w.
491	Prestations de services	313'000	275'420	+37'580	214'267	x.
Total des revenus propres		17'567'246	17'762'966	-195'720	16'300'617	
Charges nettes (Charges ./ Revenus propres)		60'776'948	55'487'122	+5'289'826	53'506'873	

Commentaires

a. Le budget relatif aux jetons de présence versés aux membres du Comité a été ajustés, compte tenu des montants engagés en 2023

Frs +5'000 a

b. L'augmentation des salaires du personnel du Groupement SIS s'explique par :

- Application des mécanismes salariaux et de l'inflation (+1.4%) +1'355'488
- Réduction de la correction de valeur pour effet de noria +405'000
- Création de 3 postes d'instructeurs / instructrices (Ecole du SIS) +349'956
- Engagement de 2 moniteurs / monitrices d'auto-école (Ecole du SIS) +166'792
- Création d'un poste de gestionnaire RH (75%) (Unité RH) + 83'502
- Création de 2 postes au laboratoire (chef-fe d'atelier et operateur-opératrice) (DIAL) +167'252

Frs +2'527'990 b

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

- c. Les cotisations patronales aux assurances sociales et du personnel suivent l'évolution des salaires
- Incidence de l'ajustement des frais de personnel (mécanismes salariaux et inflation) +143'333
 - Incidence des créations de postes +211'248
- Frs +354'581 c
- d. Cette rubrique correspond aux pensions versées au personnel en cessation d'activité (dès 57.5 ans et jusqu'au départ à la retraite), en application des dispositions réglementaires. Le montant fluctue d'année en année en fonction des départs en cessation d'activité et des retraites. Les pensions sont également indexées, au même titre que les salaires. Le montant prévu au Budget 2024 est apparu trop élevé ; il est corrigé au B 2025 (diminution de charges)
- Frs -227'048 d
- e. La rubrique « Autres charges de personnel » comprend pour l'essentiel le budget de formation pour 708'000 frs (sans changement) ; la rubrique comprend également les soldes versées aux instructeurs et instructrices de l'école, qui ont le statut de SPV (129'000 frs, sans changement) ainsi que d'autres frais en faveur du personnel du Groupement SIS (paiement des taxes militaires des aspirants qui intègrent le Groupement SIS, contribution au fonds décès etc.)
- Frs +17'200 e
- f. Les charges de matériel et de marchandises augmentent en 2025 de 65'000 frs, essentiellement liées aux activités de l'Ecole SIS qui doit renouveler/acquérir du matériel de sécurité propre aux cours (et qui sera utilisé également lors d'interventions d'envergure), et fournir les repas aux personnes qui suivent notamment les cours (rattrapage en fonction des comptes 2023 et nouvelle dotation pour des nouvelles formations d'une journée). L'achat de fournitures de nettoyage et de produits chimiques a dû également être augmenté.
- Renouvellement de vêtements de sécurité (personnel de l'Ecole) +25'000
 - Achat de fournitures alimentaires +30'000
 - Achat de fournitures de nettoyage et produits chimiques +10'000
- Frs +65'000 f
- g. Les achats de matériel augmentent de 6'500 frs, principalement liés à l'acquisition de vêtements professionnels pour les nouveaux instructeurs de l'Ecole SIS compensée par une diminution du budget pour les achats d'appareils et équipement pour immeubles :
- Acquisition de vêtements professionnels (personnel de l'Ecole) +25'000
 - Diminution des achats d'appareils et équipement pour immeubles -18'500
- Frs +6'500 g

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

- h. La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe les honoraires informatiques et les dépenses de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les dépenses en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants.

La hausse des charges s'explique par le projet d'externalisation des systèmes d'information (ATSIS) : l'augmentation des charges d'utilisation des systèmes informatiques, correspondent aux frais de support et de maintenance que les prestataires factureront à mesure que la nouvelle infrastructure informatique du groupement SIS sera réalisée ; à cela s'ajoutent les charges liées aux prestations de sécurité informatique (SOC) (ensemble, + 350'000).

D'autres postes budgétaires sont ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des dépenses constatées en 2023 :

• Frais de support et de maintenance informatique	+200'000	
• Prestations de service liées à la sécurité du système d'information (SOC)	+150'000	
• Primes d'assurances	+ 27'000	
• Expertises du BEP	+35'000	
• Diminution des travaux d'expertise	-33'000	
	Frs +379'000	h

- i. Sont regroupés sous cette rubrique essentiellement les frais d'entretien des bâtiments, dont les contrats de nettoyage qui sont indexés par contrat selon l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) ; les d'entretien des réseaux de fibre optique ont été reclassés par rapport au budget 2024 :

• Effet du renchérissement sur les contrats de nettoyage	+5'000	
• Frais d'entretien des réseaux de fibre optique	+7'100	
	Frs +12'100	i

- j. La rubrique 315 « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporels » concerne l'entretien du matériel informatique et des logiciels, l'entretien des véhicules et du matériel de sécurité et intervention.

La rubrique augmente là encore du fait des charges informatiques liées au projet ATSIS : un budget de 300'000 frs est prévu au titre des frais d'installation et de migration des différentes applications sur les futurs serveurs des prestataires externes ; ces activités de migration nécessitent un support des prestataires qui assurent la maintenance applicative (SAGA, ARCGIS, ABACUS, RAPSIS, IPTNA, etc.) avec des phases techniques et de paramétrage difficiles à évaluer aujourd'hui. Une partie significative de ces coûts n'est pas récurrente.

D'autres rubriques ont été ajustées, compte tenu des charges constatées en 2023

• Frais d'entretien du matériel informatique (migration)	+300'000	
• Diminution des frais d'entretien	-87'100	
	Frs +212'900	j

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

k. Cette rubrique regroupe les loyers et taxes d'utilisation pour les bâtiments et infrastructures ainsi que les frais de location de matériel (principalement informatique) :

• Effet du renchérissement sur les baux à loyer		+24'200	
• Réajustement des charges pour les locations notamment de groupes électrogènes		+5'000	
	Frs	+29'200	k

l. Le B 2025 tient compte d'un ajustement des dépenses au niveau des indemnités pour l'utilisation des TPG (abonnements annuels)

Frs	+12'000	l
-----	---------	---

m. L'augmentation des charges d'amortissement découle des dépenses liées aux crédits d'engagement déjà votés par le Conseil (71% - dont 1^{er} PSIC, renouvellement de véhicules lourd/légers, bateaux et agrégats pour les SPP, travaux d'aménagement de l'Ecole SIS) ainsi que ceux qui seront soumis au Comité, puis au Conseil en 2024 ou 2025 (29% - dont le 2^{ème} PSIC, l'équipement de protection incendie et du matériel NRBC) :

Amortissements des immobilisations corporelles	Frs	+640'750	m
Amortissements des immobilisations incorporelles	Frs	+949'840	m

n. Cette rubrique regroupe les frais financiers estimés du Groupement SIS pour l'année 2025. Afin de financer les investissements du Groupement SIS, le recours à l'emprunt sera nécessaire dès octobre 2024. Jusqu'à présent, le Groupement a eu recours ponctuellement à des facilités de trésorerie, à taux variable, afin de financer son besoin en fonds de roulement. Avec l'avancement des projets d'investissement, deux emprunts à long terme seront conclus (automne 2024 - été 2025) avec une institution financière - pour un total estimé à 11 millions de francs au total (par hypothèse, à un taux de 2.5%). Le financement sera complété par des recours ponctuels à des facilités de crédit (avance à terme ou découvert bancaire).

Frs	+142'000	n
-----	----------	---

o. La rubrique 361 « Dédommagements à des collectivités publiques » regroupait, les montants dus à la Ville de Genève au titre de la mise à disposition des moyens matériels (véhicules, matériels d'intervention, équipements, machines, mobilier...) ainsi que ceux pour les prestations de la CMAI.

Le crédit d'engagement pour l'acquisition d'appareils respiratoires étant totalement amorti, une diminution du dédommagement est à considérer pour 2025. Les ressources allouées par la CMAI pour toutes les prestations liées aux appels d'offres et aux contrats d'assurance ont largement dépassés l'estimation de départ et a dû être réévaluée à la hausse :

• Diminution du dédommagement à la Ville de Genève		-234'907	
• Dédommagement versé à la CMAI		+190'000	
	Frs	-44'907	o

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

p. La rubrique 391 « prestations de services » concerne les prestations de service internes au Groupement SIS ainsi que celles effectuées pour le compte notamment des SPV de la Ville de Genève. L'augmentation est due à la valorisation des repas servis à la cafétéria de l'Ecole SIS lors des cours d'une journée

Frs +12'000 p

q. Les montants figurant sous la rubrique 424 « Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services » regroupent les montants facturés par le Groupement SIS au titre des raccordements d'alarme feu à la CETA, les interventions du SIS (hors sauvetage) et les interventions de la compagnie ambulance. L'augmentation du budget s'explique par une hausse estimée des prestations du Bureau technique (BT) gérant les abonnements des raccordements d'alarmes automatiques ainsi que par une augmentation prévue des tarifs ambulanciers

- Prestations du BT
- Tarifs ambulanciers

+50'000
+75'000
Frs 125'000 q

r. Figurent sous cette rubrique les recettes sur vente, notamment liées aux repas confectionnés par la cafétéria de l'Ecole SIS. En 2025, il est procédé à un ajustement des recettes des repas fournis à des externes du Groupement SIS et des membres de ce dernier :

- Repas à l'Ecole SIS
- Royalties sur le Guide Orange annulées par résiliation du contrat

-40'300
-4'000
Frs -44'300 r

s. Ce revenu est engendré par la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes. L'augmentation est en lien avec celles estimées des recettes :

Frs +4'000 s

t. Au vu de la fluctuation dans les encaissements et décaissements du Groupement SIS, ce dernier placera ponctuellement des excédents de trésorerie à un mois afin de limiter l'incidence des charges financières sur les comptes de fin d'année. A cela s'ajoutent les intérêts annuels des comptes courants :

Frs +37'000 t

u. Cette rubrique présente la quote-part du Groupement SIS au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance incendie. Le montant collecté en 2023 (6.5 millions) s'est révélé inférieur à celui budgété (6.9 millions) et très en dessous du montant inscrit au B 2024 (7.3 millions). Le ralentissement constaté dans le secteur de la construction, la pression à la baisse sur les prix immobiliers explique probablement cette évolution.

Si cette hypothèse s'avère exacte, la quote-part du Groupement SIS sera déficitaire dès 2024, il convient donc d'ajuster le montant en 2025 :

Annexe 1 – Budget 2025 détaillé (hors SPV)

	Frs	-400'000	u
v. L'augmentation estimée de 170'000 frs correspond aux recettes reçues comme indemnités de formation dans le cadre de celle des aspirants (3 volées seront concernées en 2025)			
	Frs	+170'000	v
w. En 2025, aucun aspirant intégrant le Groupement SIS ne passera l'examen de brevet SPP ; la participation financière versée habituellement par l'OCCPAM pour chaque brevet fédéral réussi par les aspirants sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-les doit être annulée pour 2025 :			
	Frs	-125'000	t
x. Cette rubrique correspond aux recettes internes du Groupement SIS, notamment pour les charges de fonctionnement refacturées au budget des SPV ainsi que la valorisation des repas confectionnés à l'Ecole SIS lors des cours journaliers			
• Repas à l'Ecole SIS		+20'000	
• Charges de fonctionnement refacturées au budget du SPV		+17'580	
	Frs	+37'580	x

-oOo-

Annexe 2 – Budget 2025 détaillé (SPV)

Groupe de comptes		B 2025	B 2024	Ecart	C 2023	Notes
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	64'000	64'000	-	-	
305	Cotisations patronales	52'000	49'500	+2'500	18'298	y.
309	Autres charges de l'employeur	907'300	830'300	+77'000	973'945	y
310	Charges de matières et de marchandises	94'499	113'499	-19'000	92'607	z.
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	96'500	55'000	+41'500	41'253	aa.
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	42'205	36'505	+5'700	40'126	bb.
313	Prestations de service et honoraires	70'126	44'626	+25'500	39'804	cc.
314	Gros entretien et entretien courant	10'500	5'000	+5'500	15'707	dd.
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	25'000	3'500	+21'500	24'111	ee.
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	394'100	389'500	+4'600	374'280	ff.
317	Dédommagements	4'603	4'603	-	3'033	gg.
319	Autres charges d'exploitation	5'000	3'500	+1'500	1'744	hh.
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	-	12'000	-12'000	12'000	ii.
391	Prestations de services	241'000	215'420	+25'580	149'099	jj.
Total des charges de fonctionnement		2'006'833	1'826'953	+179'880	1'786'007	

Groupe de comptes		B 2025	B 2024	Ecart	C 2023	Notes
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	40'000	16'500	+23'500	59'309	kk.
426	Remboursements	6'250	-	+6'250		ll.
429	Autres taxes	-	-	-	471	mm.
491	Prestations de services	-	-	-	7'270	nn.
Total des revenus propres		46'250	16'500	+29'750	67'050	
Charges nettes (Charges ./ Revenus propres)		1'960'583	1'810'453	+150'130	1'718'957	

Commentaires

Annexe 2 – Budget 2025 détaillé (SPV)

y. Ces rubriques concernent les doles versées aux SPV. Les montants ont été ajustés à la hausse (rattrapage 2024) :

Soldes SPV	Frs	+77'000	y
Cotisations patronales	Frs	+2'500	y

z. Les charges de matières et de marchandises ont été revues à la baisse notamment au regard des comptes 2023, ce qui compensera en partie la hausse prévue des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif

Frs	-19'000	z
-----	---------	---

aa. L'augmentation de cette rubrique concerne essentiellement au renouvellement de vêtements professionnels pour les SPV ainsi que les JSP, à l'ajustement des dépenses liées à l'achat de logiciels et de licences. Une diminution des achats de matériel et équipement pour les dépôts ou d'intervention vient compenser partiellement cette hausse :

• Achat de vêtements professionnels	+44'000	
• Achat de logiciels et licences	+10'000	
• Diminution des achats en matériel	-12'500	
	Frs	+41'500 aa

bb. Cette rubrique regroupe principalement les charges d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que les charges d'affranchissements. Dans le cadre de la séparation des compteurs SIG (quand cela est possible), les charges d'énergie sont allouées au budget SPV. Cette séparation ayant été poursuivie en 2023, les charges ont augmentées en conséquence. Il faut donc ajuster le budget 2025. Par ailleurs, une diminution des coûts d'affranchissement est appliquée pour 2025, au regard des comptes 2023 :

• Charges d'énergie	+16'200	
• Diminution des coûts d'affranchissement	-10'500	
	Frs	+5'700 bb

cc. Les prestations de service et honoraires ont été réévaluées selon les dépenses 2022 et 2023, ce qui correspond à une diminution de 4'500 frs. Le budget des JSP ayant dû être corrigé, cette rubrique mentionne également les charges liées aux diverses journées organisées (journée romande des JSP, course de l'Escalade, camp d'automne, week-end du Jeûne Genevois, journée de clôture des JSP) :

• Diminution des prestations de service et honoraires	+-4'500	
• Activités des JSP	-+30'000	
	Frs	+25'500 cc

Annexe 2 – Budget 2025 détaillé (SPV)

dd. Au vue des dépenses 2023, il apparaît qu'une augmentation pour l'entretien des bâtiments (dépôts) est nécessaire :

Frs +5'500 dd

ee. Compte tenu des dépenses 2023 et de la hausse des charges liées au budget SPV, une hausse des entretiens de matériel des dépôts et informatique doit être considérée :

Frs +21'500 ee

ff. Cette rubrique regroupe les loyers pour les dépôts des SPV. Un renchérissement sur les baux à loyer est à appliquer, en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC)

Frs +4'600 ff

gg. L'augmentation des montants des imputations internes concerne les repas pris par les SPV à la cafétéria de l'Ecole SIS

Frs +1'500 gg

hh. La diminution des subventions aux organismes privés à but non lucratif s'explique par le fait que la Ville de Genève va dès 2025 reprendre à sa charge la subvention de 12'000 au Sauvetage de Genève

Frs -12'000 hh

ii. Cette rubrique correspond aux charges de fonctionnement refacturées au budget des SPV ainsi que la valorisation des repas confectionnés à l'Ecole SIS lors des cours journaliers

Frs +25'580 ii

jj. L'augmentation des recettes liées aux gardes de préservation est basée sur les comptes 2023

Frs +23'500 jj

kk. Cette rubrique concerne l'estimation de la participation financière des parents des JSP pour le camp d'automne

Frs +6'250 kk

-oOo-

Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2025 au Groupement SIS

Commune	A		B		4e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 60% x B + 40% x A		3e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 70% x B + 30% x A		Difference	
	Habitants 2023	Emplois 2021	Clé LPSSP art. 16 al. 2	Clé 2021 ²	Budget 2025	Clé 2025	Budget 2024	Clé 2024	2025-2024	en %
			<1>	<2>			<3>			
Total / Charges nettes	523'502	341'609	100.00%	100.0%	60'776'948	100.0%	55'487'122	100.0%	5'289'826	+9.5%
Ville de Genève	205'839	170'306	43.48%	66.58%	34'848'946	57.34%	33'146'150	59.74%	1'702'796	+5.1%
en %	39.3%	49.9%			57.3%		59.7%		-2.4%	
43 communes	317'663	171'304	56.52%	33.42%	25'928'002	42.66%	22'340'972	40.26%	3'587'030	+16.1%
en %	60.7%	50.1%			42.7%		40.3%		2.4%	
Aire-la-Ville	1'158	347	0.17%	0.13%	89'485	0.15%	79'184	0.14%	10'301	+13.0%
Anières	2'597	363	0.34%	0.27%	182'361	0.30%	162'963	0.29%	19'398	+11.9%
Avully	1'764	161	0.22%	0.19%	123'704	0.20%	111'257	0.20%	12'447	+11.2%
Avusy	1'412	166	0.18%	0.16%	101'230	0.17%	90'962	0.16%	10'267	+11.3%
Bardonnex	2'545	907	0.40%	0.25%	189'056	0.31%	163'982	0.30%	25'075	+15.3%
Bellevue	4'081	1'213	0.61%	0.37%	284'278	0.47%	245'984	0.44%	38'294	+15.6%
Bernex	10'919	2'340	1.53%	1.15%	791'222	1.30%	696'972	1.26%	94'250	+13.5%
Carouge	22'600	22'094	5.17%	2.56%	2'189'265	3.60%	1'865'198	3.36%	324'067	+17.4%
Cartigny	1'036	208	0.14%	0.11%	74'822	0.12%	66'661	0.12%	8'161	+12.2%
Chancy	1'643	107	0.20%	0.19%	118'096	0.19%	107'825	0.19%	10'271	+9.5%
Chêne-Bougeries	13'830	3'915	2.05%	1.40%	1'007'469	1.66%	882'893	1.59%	124'576	+14.1%
Chêne-Bourg	9'467	2'331	1.36%	0.97%	684'395	1.13%	598'303	1.08%	86'092	+14.4%
Choulex	1'260	122	0.16%	0.13%	87'452	0.14%	78'333	0.14%	9'119	+11.6%
Collex-Bossy	1'683	185	0.22%	0.18%	119'464	0.20%	109'159	0.20%	10'305	+9.4%
Collonge-Bellerive	8'647	3'837	1.44%	0.93%	689'767	1.13%	602'797	1.09%	86'970	+14.4%
Cologny	6'037	1'783	0.90%	0.62%	446'087	0.73%	393'293	0.71%	52'794	+13.4%
Confignon	4'565	980	0.64%	0.52%	344'027	0.57%	309'836	0.56%	34'191	+11.0%
Corsier	2'294	276	0.30%	0.25%	161'829	0.27%	145'547	0.26%	16'282	+11.2%
Dardagny	1'869	605	0.29%	0.21%	145'734	0.24%	129'852	0.23%	15'882	+12.2%
Genthod	2'887	718	0.42%	0.32%	217'023	0.36%	193'818	0.35%	23'206	+12.0%
Grand-Saconnex	12'827	11'708	2.84%	1.36%	1'186'830	1.95%	1'005'205	1.81%	181'625	+18.1%

Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2025 au Groupement SIS

Commune			A	B	4e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 60% x B + 40% x A		3e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 70% x B + 30% x A		Difference	
	Habitants	Emplois	Clé LPSSP	Clé	Budget	Clé	Budget	Clé	2025-2024	en %
	2023	2021	art. 16 al. 2	2021 ²	2025	2025	2024	2024		
			<1>	<2>			<3>			
Gy	553	92	0.07%	0.05%	37'905	0.06%	32'671	0.06%	5'234	+16.0%
Hermance	1'248	164	0.16%	0.12%	82'414	0.14%	72'335	0.13%	10'079	+13.9%
Jussy	1'174	294	0.17%	0.14%	91'489	0.15%	83'132	0.15%	8'357	+10.1%
Laconnex	676	77	0.09%	0.08%	49'216	0.08%	45'333	0.08%	3'883	+8.6%
Lancy	36'237	21'201	6.64%	3.72%	2'971'093	4.89%	2'515'687	4.53%	455'405	+18.1%
Meinier	2'083	783	0.33%	0.24%	166'654	0.27%	147'036	0.26%	19'618	+13.3%
Meyrin	26'871	27'559	6.29%	2.86%	2'570'790	4.23%	2'162'391	3.90%	408'399	+18.9%
Onex	18'876	3'885	2.63%	2.12%	1'414'106	2.33%	1'269'280	2.29%	144'826	+11.4%
Perly-Certoux	3'185	1'273	0.52%	0.35%	251'250	0.41%	221'362	0.40%	29'888	+13.5%
Plan-les-Ouates	12'214	15'487	3.20%	1.19%	1'210'678	1.99%	972'308	1.75%	238'370	+24.5%
Pregny-Chambésy	3'955	3'901	0.91%	0.41%	370'240	0.61%	310'091	0.56%	60'149	+19.4%
Presinge	745	164	0.11%	0.08%	55'336	0.09%	49'704	0.09%	5'632	+11.3%
Puplinge	2'560	1'068	0.42%	0.28%	202'346	0.33%	176'935	0.32%	25'411	+14.4%
Russin	521	116	0.07%	0.06%	39'720	0.07%	35'935	0.06%	3'785	+10.5%
Satigny	4'642	9'546	1.64%	0.48%	573'937	0.94%	448'825	0.81%	125'111	+27.9%
Soral	954	141	0.13%	0.11%	69'328	0.11%	62'680	0.11%	6'648	+10.6%
Thônex	16'764	5'266	2.55%	1.58%	1'196'559	1.97%	1'037'109	1.87%	159'451	+15.4%
Troinex	2'871	481	0.39%	0.28%	196'072	0.32%	169'053	0.30%	27'019	+16.0%
Vandoeuvres	2'975	447	0.40%	0.29%	202'543	0.33%	179'322	0.32%	23'221	+12.9%
Vernier	37'536	19'614	6.61%	3.92%	3'034'794	4.99%	2'610'278	4.70%	424'516	+16.3%
Versoix	13'978	3'303	2.00%	1.50%	1'030'962	1.70%	911'550	1.64%	119'412	+13.1%
Veyrier	11'924	2'078	1.62%	1.33%	876'973	1.44%	787'929	1.42%	89'044	+11.3%
Budget des SPV	Ville de Genève		100.00%	100.0%	1'960'583		1'810'454		150'129	+8.3%

<1> Cette clef est provisoire, le calcul définitif se fera sur la base des emplois par commune en 2021.

<2> La clef 2021 est définitive

<3> La contribution finale pour 2024 sera publiée en novembre 2024, lorsque la première clef sera définitive (voir plus haut <1>)

Glossaire

AT SIS	Projet d'externalisation des systèmes d'information du Groupement SIS auprès de prestataires externes
CAP prévoyance	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
JSP	Jeunes sapeurs-pompier
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompier (rsGE F 4 05)
OCCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
SIS	Service d'incendie et secours
SPP	Sapeurs-pompier et sapeuses-pompier professionnelles-les
SPV	Sapeurs-pompier et sapeuses-pompier volontaires